

# Commune de Paudex

bureau du conseil communal



## Procès-Verbal de la séance du conseil communal

du 21 novembre 2016 à 19.00, à la salle communale,

---

### Le président

Ouvre la séance à 19 heures.

M. le syndic demande d'accepter la présence de M. Pierre Curchod, boursier communal. Salue la présence de MM Georges Nippell, pour le Régional et Claude Quartier pour le Coquadit. Mme Ariane Bonard, secrétaire municipale, est excusée suite à des problèmes de dos.

Mmes Marlyse Zwicky, Franziska Chaubert, Patricia Khelidj et MM Olivier Maillard, Jean-Marc Desbaillets, Jean-Marc Rüeeggler, Alexandre Berthet sont excusés.

### 1.

#### **APPEL DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS**

34 conseillères et conseillers sont présents, 7 sont excusés, 4 manquent à l'appel. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

### 2.

#### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour tel que présenté, est accepté à l'unanimité.

### 3.

#### **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2016**

### Le président

Informe l'assemblée que l'enregistrement n'avait pas fonctionné lors du dernier conseil. La demande a été faite auprès de M. Willy Kettel, pour que l'enregistrement se fasse uniquement sur les micros.

### M. Dietler

A la page 7, ce n'est pas M. Thomas Dietler qui a pris la parole, mais M. Dieter Graser.

### M. Spring

En page 6, M. Serge Reichen propose que la PPE « en Bochat » et non pas « la Bochat ».

En page 7 « M. Jean-François Spring relève que la liaison au quartier du Vallon de la Paudèze va être revue ».

Paragraphe du dessous « Dès que le dossier sera présenté aux voisins » et non pas « aux propriétaires ».

En page 4 Une séance « a eu lieu » avec les propriétaires pour évoquer la problématique de la sortie du quartier et non pas « est prévue ».

**M. Fontannaz**

A la 1<sup>ère</sup> Page « M. Gérald Fontannaz relève qu'à la page 8, il s'agit de 0,25 ct par KWH »

Il manque le titre n°4 « communications du bureau » entre M. Farhad Kehtari et le président.

En page 5 – intervention de M. Christian Frigerio « par retour de courrier, la Municipalité « leur a refusé » d'accorder la taille demandée au lieu de « les a refusé ».

**Le président**

Le PV du 3 octobre 2016, est accepté à l'unanimité.

**4.**

**COMMUNICATIONS DU BUREAU**

**Le président**

C'est avec regret qu'il annonce la démission de M. Maurizio Alba qui quitte la commune.

Le mardi 1<sup>er</sup> novembre, le souper des bénévoles a eu lieu. Le président remercie les organisateurs de cette soirée. Le loto de Paudex a également eu lieu mi-novembre. Le personnel communal est également chaleureusement remercié.

**5.**

**REPONSE DE LA MUNICIPALITE AUX QUESTIONS DE M. CHRISTIAN FRIGERIO.**

**Question n° 1**

*« Pourrait-on disposer des archives du Conseil Communal sur le nouveau site internet, comme cela était le cas jusqu'à récemment ? »*

**M. Kethari**

Lors de la migration du site internet, tout n'a pas pu être transféré. Vu la fin de l'année chargée, le Conseil communal est remercié de patienter. Les archives sont déjà bien visibles sur le site. D'ici quelques semaines, la totalité des archives sera transférée.

**Question n° 2**

*« Le règlement, tel qu'il a été adopté en février 2016, permet-il à la Municipalité d'interdire un élagage et une taille raisonnable d'un arbre privé, situé sur un terrain privé ? »*

**M. Fontannaz**

Tenant compte de l'article 9 du Règlement du plan de classement des arbres, « l'entretien des arbres protégés par le présent règlement, taille, élagage, etc. est à la charge des propriétaires ». La réponse à la question de M. Christian Frigerio est non ; la Municipalité ne peut interdire un élagage et une taille raisonnable d'un arbre privé, classé ou non.

---

Toutefois, il convient de citer le dernier paragraphe de l'article 3 « tout élagage ou écimage inconsidérés et non exécutés dans les règles de l'art seront assimilés à un abattage effectué sans autorisation ». Donc, en cas de doute de la part du propriétaire, la Municipalité invite ce dernier à soumettre sa demande, en précisant ce qui est envisagé. Celle-ci devra motiver sa décision.

**M. Frigerio**

Pour cette question, le cas particulier du quartier en Bochat avait été soulevé. Est-ce que la question doit dès lors être reposée à la Municipalité ?

**M. Fontannaz**

Effectivement, dans ce cas, nous avons affaire à une affaire privée. Il encourage M. Frigerio à écrire précisément et clairement leurs intentions pour ce pin.

**Question n° 3a.**

*« N'est-il pas regrettable qu'un projet d'une telle importance ne soit pas porté à la connaissance du Conseil communal et des habitants de Paudex, avant toute mise à l'enquête et avant la prise de décisions irréversibles ? »*

**M. Spring**

En 2009, le Conseil communal a approuvé le plan de quartier « Vallon de la Paudèze », qui a été discuté de manière approfondie en séance du Conseil.

Le projet présenté par les propriétaires, ainsi que les modifications ultérieures ont été soumises à l'enquête publique, permettant à chacun d'en prendre connaissance, et de formuler d'éventuelles oppositions. Il est rappelé que le but d'une mise à l'enquête est précisément de rendre les informations publiques et de permettre à chacun de s'exprimer.

M. Jean-François Spring constate que ces projets ne suscitent pas toujours un grand intérêt auprès de la population. Il cite l'exemple de l'absence de tout conseiller communal de Paudex à la dernière conférence sur le PALM de 3<sup>ème</sup> génération.

**Question n° 3b.**

*« Pourquoi la commission d'urbanisme du Conseil communal n'a-t-elle pas été informée d'un projet déjà très avancé, alors que ces plans existent depuis des mois ? »*

**M. Spring**

Selon l'art 44 du règlement du Conseil communal, la Municipalité informe au minimum une fois l'an la commission d'urbanisme. Si l'information a pu paraître lacunaire au cours de la dernière législature, celle-ci sera réactivée au moins une fois par année. Une séance avec la commission d'urbanisme est déjà agendée au 14 décembre prochain.

Question n° 3c.

*« Doit-on accepter une modification du plan de quartier (accès double à la Bernadaz) avec des conséquences sur le trafic, alors qu'une solution simple existe sur leur parcelle ? »*

**M. Spring**

Il est précisé qu'un plan de quartier prévoit les principes lignes et pas forcément tous les détails de réalisation. Le plan de quartier du Vallon de la Paudèze indique un accès unique des véhicules sur la Bernadaz, sans précision sur un accès à simple voie ou un accès à double sens. La variante mise à l'enquête avec une sortie unique à double voie ne constitue donc pas une modification du plan de quartier. Il est relevé que cette situation permet une intégration raisonnable et compréhensible du trafic, pour un bon fonctionnement du carrefour, sur la route de la Bernadaz.

Le cas contraire a été démontré, lorsque des places de parc temporaires ont été créés à la sortie du chemin de Bochat, rendant le croisement impossible au niveau du feu, et les plaintes n'ont pas tardées à arriver.

Question n° 3d.

*« Pourquoi accepter qu'un projet privé déborde sur la route de la Bernadaz (trottoir), alors que la circulation des futurs habitants peut se faire sur leur parcelle ? »*

**M. Spring**

Comme indiqué au dernier Conseil communal, cette proposition n'a pas donné satisfaction à la Municipalité. Une nouvelle solution intéressante et acceptable devrait pouvoir être prochainement annoncée, suite à une discussion avec les propriétaires du Vallon de la Paudèze.

Question n° 3e.

*« Notre Commune devra participer financièrement à ces modifications, moins de 10 ans après avoir investi 1,6 Mio pour les aménagements de la Bernadaz. Est-ce normal ? »*

**M. Spring**

Le raccordement du nouveau quartier au domaine public est à la charge du propriétaire. D'autres mesures d'optimisation du fonctionnement du carrefour, pourront ainsi être mises en place à cette occasion. Notamment, pour éviter la saturation du tunnel.

Question n° 3f.

*« Est-ce crédible de créer un bout de piste cyclable à cet endroit, ne servant en réalité qu'à permettre l'extension d'un projet privé sur le domaine public ? »*

**M. Spring**

La variante de la piste cyclable n'est plus du tout d'actualité. Il souligne que par sa nature étonnante, une mauvaise solution peut permettre d'en faire émerger de meilleures.

**Le président**

Remercie M. Jean-François Spring.

- 
- M. Frigerio** Remercie la Municipalité d'avoir répondu aux questions. Il apprécie que la Municipalité ait pu évoluer dans ce projet, en interaction avec le Conseil communal. Il relève que les mises à l'enquête concernaient bel et bien des modifications du plan de quartier.
- Le président** Pas d'autres questions. Il clôt le sujet et remercie les intervenants.
- 6.** **PREAVIS MUNICIPAL N°09/2016 – BUDGET 2017**
- M. Crousaz** Nous fait la lecture de son rapport. Il soulève qu'en comparaison des déficits budgétés, les résultats effectifs de ces dernières années ont régulièrement donné lieu à de bonnes surprises. Par ailleurs, la contribution de Paudex à la péréquation et aux charges cantonales augmente encore en 2017. Il faut encore rajouter à ces chiffres la participation aux charges cantonales du trafic, les produits nets d'impôts attendus pour 2017, remontent au Canton à hauteur de 70%. La clarté et la transparence du document transmis aux Conseillers sont soulignées par la Commission des Finances.
- Page 3** Vu la charge de travail toujours plus importante des municipaux, les indemnités de base devront probablement être adaptées à la prochaine législature. La croisière CGN étant à nouveau organisée en 2017, une augmentation de la rubrique « Frais de réception et de manifestation » va de soit.
- Page 4** Rubrique 130 « Personnel et Assurances », il est relevé que certaines charges sont attribuées à d'autres dicastères, notamment concernant le personnel affecté au service du port.
- Page 5** Il est précisé qu'un nouveau logiciel informatique facilite le suivi des dossiers de constructions.
- Page 6** Il est constaté que l'augmentation budgétée concernant l'imposition à la dépense, concerne des nouveaux contribuables imposés au forfait.
- Page 7** La péréquation intercommunale augmente sensiblement (+8,6%).
- Page 9-10** Les travaux d'entretien budgétés des bâtiments locatifs et administratifs représentent de l'entretien courant.
- Page 10** Les imputations internes permettent de transférer une part des charges d'immeubles aux dicastères utilisant ces infrastructures.
- Page 11** Il serait intéressant de répertorier l'ensemble des contributions déjà attribuées au SDEL.
- Page 12** Les prestations de service concernent des études diverses venant en amont de préavis soumis au Conseil.

---

Page 13 Les produits et charges liés à la gestion des déchets se neutralisent d'un point de vue comptable.

Page 14 L'excédent de trésorerie des attributions aux dons de régularisation et d'investissements représentent un cash flow de CHF 105'000.-.

Page 15 Concernant le port, le recours au Tribunal fédéral est toujours en cours.

Page 17 Les versements octroyés à l'AVASAD sont un apport essentiel pour les soins à domicile, plus économiques que l'hospitalisation ou l'hébergement en EMS.

Page 18 La Commission demeure attentive à l'augmentation des coûts.

Page 20 La commune n'a aucune maîtrise sur la participation à la facture sociale, qui demeure en nette augmentation.

Page 21 A l'image du dicastère égout/épuration, les produits liés au Service des eaux génèrent un cash flow de CHF 112'100.- attribué à des amortissements et aux fonds de régularisation et d'investissements.

Page 23 Un déficit budgété représentant 5% des charges est essentiellement imputable aux charges sociales cantonales et péréquation. Notre Commune dispose d'une situation financière saine.

La Commission des finances encourage le Conseil communal à accepter ce préavis.

**Le président** Remercie M. André Crousaz ainsi que les membres de la Commission.

Ouvre la discussion sur le préavis.

Les pages se tournent sans remarques ni questions

Constata qu'il n'y a pas de remarques. Dès lors, la discussion est close.

Soumet le préavis au vote.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

**7.** **PREAVIS MUNICIPAL N°10/2016 – PLAFONDS D'ENDETTEMENT ET DE CAUTIONNEMENT POUR LA LEGISLATURE 2016-2021**

**M. Crousaz** Nous fait lecture de son rapport.

La Municipalité fait part d'une planification financière pour la législature de 2017 à 2021. Le plafond d'endettement proposé correspond aux prévisions des projets et à celle de la capacité financière de la Commune, pour un total avoisinant les 20 millions, y

---

compris 9 millions pour les BHNS et l'axe fort de l'Est Lausannois.

Le plafond pour cautionnements et autres formes de garanties est porté à 3 millions.

Ces montants étant justifiés, la Commission des finances recommande au Conseil commune d'accepter les propositions du préavis.

**Le président**

Remercie M. André Crousaz pour la lecture de son rapport, ainsi que l'ensemble de la Commission des finances.

**M. Reichen**

Pour le calcul du plafond, la Municipalité a eu recours à une personne extérieure, M. Busset, ancien boursier, conseiller auprès de l'union des communes vaudoises, mais également spécialiste en informatique, ayant développé un programme permettant de déterminer le plafond d'endettement et de cautionnement.

Le plan prend en compte tous les investissements susceptibles d'être effectués au cours de la prochaine législature.

Si les résultats sont bons, plusieurs investissements pourront être réalisés, s'ils sont moins bons, nous pourrions renoncer à certains investissements.

Pour le calcul du plafond d'endettement, nous avons budgétisé les charges de fonctionnement, les revenus de fonctionnements nous donnant la marge d'autofinancement prévisionnel, permettant de calculer le plafond d'endettement

Les revenus n'ont pas été surestimés et les charges sous-estimées. Les liquidités sont maintenues à un montant suffisant pour garantir l'exploitation. Une petite marge est gardée, si les intérêts devaient augmenter.

La facture sociale et péréquation sont augmentées, suite à l'entrée en vigueur probable de la révision de l'imposition des entreprises, ne sachant pas à quelle sauce nous allons être mangés.

Le plafond d'endettement pourrait être à environ 16 millions, une réserve est gardée, pour pouvoir financer des divers et imprévus, et de ne pas devoir demander une augmentation du plafond en cours de législature. Il sera donc soumis à un plafond de 20 millions.

La quotité de la dette brute (plafond d'endettement divisé par les revenus nets) est à 121% à 16 millions, soit à 143% avec 20 millions.

Le plafond a été calculé de manière très conservatrice. C'est un outil

---

efficace permettant de garantir aux autorités Communales un meilleur suivi de la gestion de leurs finances.

**Le président**

Remercie le Syndic pour ces précisions.

Il ouvre la discussion sur le préavis.

Les pages se tournent.

Constate qu'il n'y a pas d'autres remarques.

Clos la discussion.

Soumet le préavis au vote.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

**M. Crousaz**

Remercie infiniment la Municipalité pour toutes les informations données, durant la séance que la Commission des finances a eu avec la Municipalité.

**8.**

**PREAVIS MUNICIPAL N°11/2016 – ETUDE DE STABILITE DE LA ROUTE DE LA BERNADAZ**

**M. Zahnd**

Nous fait la lecture de son rapport.

La route de la Bernadaz a été transmise à la Commune par le Canton en 2003. En 2006 ont été ajoutés un trottoir et des ralentisseurs. En 2014, un glissement du remblai entre les n° 11 et 13 a nécessité un redressement du candélabre et le déplacement de la borne hydrante.

L'augmentation du trafic à sis route de la Bernadaz, ainsi que le passage des poids-lourds utilisés pour les constructions du quartier du Vallon de la Paudèze a pour conséquence la création de bouchons remontant le long de cette route. La commune a décidé de faire dresser un état des lieux par des spécialistes.

Trois bureaux ont été mandatés, cependant les réponses étant trop disparates, la Commune a demandé au bureau d'ingénieur Micotti-CETP Sàrl d'établir un cahier des charges cohérent pour une seconde soumission. Le bureau Conus & Bignens SA de Lausanne a été sélectionné.

Certaines mesures demandées à Infralab ont déjà été faites au préalable, avant que la température ne baisse trop et repousse l'étude après l'hiver. Afin de limiter l'impact des restrictions de trafic le long de la route de la Bernadaz, les résultats de l'étude devraient voir le jour d'ici la fin du mois de février 2017, ainsi les travaux adéquats pourront être entrepris durant l'été prochain.



---

La Commission ad'hoc, avec l'accord de la Commission des finances, recommande à l'unanimité au Conseil communal, d'approuver le préavis tel que présenté par la Municipalité.

**Le président**

Remercie M. Daniel Zahnd pour la lecture de son rapport, ainsi que l'ensemble de la commission ad'hoc.

Ouvre la discussion sur le préavis.  
Le préavis est étudié chapitre par chapitre.

**M. Frigerio**

Vu les antécédents connus avec l'entreprise Conus & Bignens SA, il est demandé à la Commune de prendre des mesures, afin de lui éviter des dépassements d'honoraires, par rapport à la qualité du cahier des charges.

**M. Kehtari**

Remercie pour le rappel historique.  
Effectivement, certains mandats sont toujours donnés jusqu'en 2017 à cette entreprise.

Comme cité dans le préavis, il était impossible de comparer les trois offres, celles-ci étant trop disparates. L'entreprise Conus & Bignens SA, nous a montré qu'elle passait assez de temps à faire les mesures de stabilité. Malgré l'historique avec cette entreprise, la meilleure offre étant clairement celle de Conus & Bignens SA.

**Le président**

Y a-t-il d'autres remarques ?  
Clos la discussion.  
Le préavis est soumis au vote.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

**9.**

**COMMUNICATIONS MUNICIPALES ET DIVERS**

**Mme Martin**

Parle de la conférence pour les proches aidants, organisé par Pro Senectute, et précise que cela n'a pas attiré les foules. Il est bien compréhensible que lorsque quelqu'un s'occupe déjà d'un proche, il n'est pas évident de venir encore écouter des conférences à ce sujet.

L'organisation Pro-Xy, basée dans le canton, offre beaucoup de soutien aux proches aidants, afin de leur offrir une bouffée d'air.  
Mme Anita Daout, responsable de Pro-Xy pour notre région, recherche énormément de monde pour remplacer les proches aidants. Il est relevé que c'est une bonne manière de s'intégrer dans sa région, ou pour un nouveau retraité. Ce sont des activités qui apportent beaucoup de satisfaction.

---

Le centre de requérants de la Damataire, ouvert il a quelques années par l'EVAM, est en train de fermer. Un groupe de bénévoles s'était bien investie pour ce centre. Si ces personnes désirent continuer à offrir leur aide, elles peuvent rejoindre Chexbres. Ce centre n'a pas fait beaucoup parler de lui, il s'agit d'une expérience qui s'est bien passée.

Durant la période hivernale, et dans le cadre de l'Open Sunday, les certaines salles de gymnastique ouvriront leurs portes aux enfants, les dimanches après-midi. Pour Paudex et Lutry cela se passera à la salle du collège des Pâles, de Lutry.

Ce sont des enfants plus âgés qui dispenseront les cours.

La fête de Noël de l'école de Paudex, associé de l'école maternelle, l'UAPE, ainsi que la garderie des Petits-Pas, aura lieu le lundi 19 décembre à 18h. Un cortège au lampion débutera sur le terrain de foot. Puis la traditionnelle chantée de Noël aura lieu dans la grande salle. Des biscuits, thé et vin chaud seront servis à l'issue de cette chantée.

La première boîte d'échange de Paudex a été installée à côté du jeu de charret. Il serait peut-être bon de ne pas oublier les hauts de Paudex.

Les « Quartiers Solidaires » émergent gentiment dans tout le canton, notamment à Pully. Pro Senectute a été mandaté pour une analyse préliminaire, permettant de dresser le portrait de notre commune au niveau des séniors, afin de savoir si une telle démarche, « Quartiers Solidaires », a du sens pour notre commune.

### **M. Spring**

PGA toujours en examen auprès du Canton. Des discussions figurant dans ce PGA, concernant les dangers naturels.

Concernant ce nouveau PGA, il contient des liaisons piétonnes stratégiques à travers la commune pour lesquelles des servitudes doivent être établies avant la mise à l'enquête du PGA. Des rencontres avec les propriétaires concernés sont prévues d'ici la fin de ce mois. Ce PGA devrait pouvoir être mis à l'enquête durant le courant de l'année prochaine.

Concernant les travaux des bâtiments communaux, d'ici le printemps 2017, nous allons pouvoir vous présenter un préavis de réalisation basé sur les soumissions rentrées. Dans le souci de respecter le budget prévu, il y aura probablement encore quelques ajustements à faire.

Nos bâtiments communaux ont une note 3, assurant ainsi une certaine protection. En date du 15 novembre, le service Monuments & Sites a fait le tour des points qui méritent une attention particulière. Notamment les vitraux et la fresque en béton au coin de la salle communale. Ces points interfèrent avec des futures sorties de secours,

---

ainsi qu'avec une isolation optimale, nos architectes doivent trouver des solutions.

Les deux commissions d'urbanisme ont été invitées à une séance de lancement ou de relancement des activités.

**M. Fontannaz**

La haie de la Campagne Marcel, a été remplacée par un mur. De la végétation va être plantée tout autour du mur. La place de jeux prend gentiment forme, 30 cm de copeaux doivent encore être posés.

Concernant les hauts de la Bernadaz, il est à relever, que traverser cette route, en sortant du chemin du Coutzet, est dangereux. Surtout par manque de visibilité et une forte densité de trafic à certaines heures. L'entreprise Team Plus a été mandatée pour trouver une solution. Il est relevé que cet endroit ne permet pas d'installer un passage piéton, justement, de par son manque de visibilité. La proposition de Team Plus, serait d'élargir le trottoir, de manière à diminuer la traversée. Le Canton a été interpellé à ce sujet; pour lui, il serait déjà judicieux d'élaguer le sapin cachant la visibilité. Le propriétaire étant d'accord, la Commune se chargera de tailler les branches du bas, afin d'améliorer la visibilité.

Une période de test, aura lieu durant le printemps prochain. La police mesurera le trafic ainsi que la vitesse, avant la pose de ces simulations et pendant celle-ci.

**10.**

**Propositions individuelles et diverses**

**Le président**

Remercie chacun pour les bonnes remarques et le bel état d'esprit, ainsi que la Municipalité pour sa disponibilité.

M. Alba Maurizio est remercié et la prochaine conseillère qui sera Mme Béatrice Ternon, sera invitée à participer au conseil communal du 13 février 2017.

Rappelle que les fenêtres de l'Avent débutent le mercredi 1<sup>er</sup> décembre à 18h.

Il souhaite de belles fêtes de fin d'année à tous.

Annonce que la prochaine séance est fixée au 13 février 2017 à 20h.

**Le syndic :**

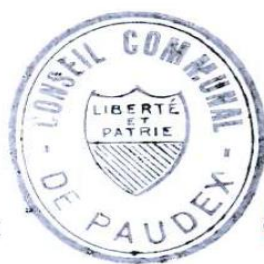
Aurait espéré nous donner des nouvelles concernant le port de Paudex, malheureusement comme relevé précédemment, nos autorités judiciaires sont lentes.

Remercie chaleureusement le Conseil Communal pour son soutien, ainsi que la Municipalité, et se réjouit de continuer à travailler avec nous.

Souhaite au nom de la Municipalité de belles fêtes de fin d'année au Conseillers Communaux, ainsi qu'à leur famille.

Invite l'assemblée à l'apéritif dinatoire dans le foyer.

La séance est levée à 20h30

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL****Le Président****Jean-Philippe Chaubert****La Secrétaire****Caroline Genovese**